

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : SARL Bernont et Fils	Site inspecté : Carrière de Massoins	Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement		Date de l'inspection : 12/11/2007	
Signature de l'inspecteur		Représentant de l'exploitant	
		Nom, fonction et Signature	
Remarques de l'inspecteur :		Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):	
1) Des bornes sont adéquatement mises en place pour délimiter le périmètre d'exploitation (en plus du périmètre de l'autorisation) 2) L'exploitant remplira s'il a réalisé la déclaration de début de l'exploitation à Monsieur le Préfet (article 6) de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1997). Il en transmettra les éléments justificatifs. 3) L'inspecteur a noté la remise en état réalisée sous le 1 ^{er} segment de piste d'accès à la carrière 4) Il est rappelé que les bords de l'exploitation doivent être tenus à une distance suffisante d'au moins 10 m des limites du périmètre autorisé (y compris des limites latérales).		1) Travaux effectués par la société TOPOSUD en même temps que le bornage. 2) Ci-joint copie de la lettre adressée à Monsieur de Préfet. 3) Travaux de revegetalisation réalisés par l'ONF, en 2006. 4) Travaux effectués par la société TOPOSUD en même temps que le bornage.	

Exploitant : SARL Bernot et Fils	Site inspecté : Carrière de Pommers	Date de l'inspection : 12/11/2007
Remarques de l'inspecteur :		
5) L'exploitant transmettra le plan de la carrière shall en application de l'article 14 de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1997. 6) Lors de son renouvellement (au plus tard e 2008), le calcul des garanties financières devra être fait conformément à l'arrêté du 9 février 2004 relatif à la détermination du montant des garanties financières de remise à état des carrières prouvées par la liquidation des installations clauées, par périodes quinquennales, et à l'ordonnance des évolutions du régime d'exploitation et des conditions d'exploitation éventuelles de la carrière. L'exploitant produira la note de calcul correspondante.		
Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):		
5) de société TOPOSUD a été missionnée pour réaliser celui-ci. 6) Afin de connaître les nouveaux éléments permettant le calcul des garanties financières, nous nous rapprocherons de vous.		